



Dossier de demande de subvention

Associations locales sportives

*Dossier à retourner avant le 31 décembre 2020 par mail : associations@stdenislesbourg.fr ou par courrier en mairie.
Les dossiers reçus après cette date ne seront pas instruits.*

1. Éléments administratifs

- Identification de l'association

Nom :

N° SIRET :

Objet :

Activités principales :

Adresse postale du siège social :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

- Identification du représentant de l'association

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

- Composition du bureau de l'association

Président :

Vice-Président :

Secrétaire :

Secrétaire adjoint :

Trésorier :

Trésorier adjoint :

Autres membres :

- **Niveau de compétition**

NOMBRE DE LICENCIES (joueurs - arbitres)			
National	Régional	Départemental	Pas de compétition

- ➔ Uniquement les compétitions organisées par les instances fédérales
- ➔ Ne sont pas compris les rencontres ponctuelles

- **Encadrement technique**

NOMBRE DE DIPLOMES			
Etat ex : B.E. mini	Fédéral ex : initiateur animateur	Sans diplôme	Diplômes obtenus saison en cours (initiateur, animateur, arbitre)

4. Actions menées par l'association

- **Actions portées par l'association seule**

Lister les actions menées par l'association qui ont un impact sur l'animation de la vie locale (préciser si droits d'entrée ou gratuité) :

- **Actions inter-associatives**

Ce type d'action peut donner lieu au versement d'un bonus pouvant s'élever jusqu'à 500 euros.

Liste les actions ouvertes à tous les publics menées par l'association en collaboration avec d'autres associations locales et qui ont un impact sur l'animation de la vie locale (préciser si droits d'entrée ou gratuité) :

- **Développement des projets inter-associatifs communaux (ex PTEAC)**

Afin de renforcer l'animation de la vie locale et la coopération entre les associations du territoire, la commune souhaite développer des projets inter-associatifs d'une durée d'un an sur un thème spécifique.

Les associations s'inscrivant dans cette démarche pourront percevoir des financements.

Est-ce que l'association souhaite s'inscrire dans cette démarche ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, le président de l'association sera convié à une réunion de présentation de la démarche.